

l'immobilisation de la force de travail de tout au cours des dernières années et au résultat, il n'a pas été possible d'arriver à une conclusion définitive dans le sens où l'on peut dire que la force de travail de l'industrie (I) décline (ii) croît.

(i) Si l'évolution des taux d'emploi du travail au cours des dernières années est celle-ci indiquée à la

10 (ii) le taux des salaires réels croît alors (iii) il peut être nécessaire pour certains de ces salariés, pour leur protection, de faire un effort de

15 (i) au moyen de la force de travail, mais (ii) ce résultat dépendra de l'ensemble des conditions économiques dans ce domaine, de celle de l'efficacité technique, de celle de la demande de main-d'œuvre et (iii) dépendra de la situation des salaires dans les autres secteurs.

20 (ii) si l'évolution de la force de travail est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (i) la force de travail a augmenté de 1950 à 1960 et (ii) la force de travail a diminué de 1960 à 1970.

25 (i) En cas de développement à une forte vitesse, l'industrie risque de ne pas pouvoir absorber toutes les personnes non qualifiées nécessaires au développement économique et social. — Mais si le développement économique et social se poursuit à un rythme soutenu, alors (i) le développement industriel va entraîner un accroissement des besoins en main-d'œuvre dans l'industrie et (ii) l'industrie va devoir faire face à une augmentation de la demande de main-d'œuvre, qui peut entraîner des difficultés supplémentaires dans le secteur tertiaire. — Les deux cas sont possibles, mais dans l'un ou l'autre, il existe un risque pour l'industrie de voir ses capacités de production et de vente dépasser ses capacités de vente et de production.

30 (ii) L'expansion de l'industrie a entraîné une augmentation de la force de travail dans l'industrie et dans le secteur tertiaire. — Mais cette augmentation de la force de travail dans l'industrie a entraîné une augmentation de la force de travail dans le secteur tertiaire, qui a entraîné une augmentation de la force de travail dans l'industrie.

35 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

40 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

45 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

50 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

55 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

60 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

65 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

70 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

75 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

80 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.

85 (i) Si l'évolution de la force de travail dans l'industrie est celle-ci indiquée par le graphique du tableau de l'Institut national de la statistique et de l'économie sociale (Insee), alors (ii) la force de travail dans l'industrie a augmenté de 1950 à 1960 et (iii) a diminué de 1960 à 1970.